
Etat des dons adressé par la société populaire de Tournon
(Ardèche), lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre
1794)

Citer ce document / Cite this document :

Etat des dons adressé par la société populaire de Tournon (Ardèche), lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 187-188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16063_t1_0187_0000_13

Fichier pdf généré le 05/11/2020

[*Le conseil d'administration du 2^e bataillon de la Corrèze, au nom de ses frères d'armes, à la Convention nationale, du siège de l'Ecluze le 5 fructidor an II*] (36)

Liberté, égalité.

Nos ames surabondent d'une [*mot illisible*] satisfaction. Que de grace à vous rendre Législateurs Vertueux. Quoi! des monstres, Saint-Just, Rob., leur souvenir affreux glace nos sens d'horreur, nos mains se refusent à en tracer les noms et c'était de vos cadavres qu'ils voulaient se faire le marchepieds de leur trône... Scélérats, vous étiez citoyens; ce titre ne vaut-il pas celui de tous les rois, vous étiez plus, vous étiez Représentans d'un peuple qui vous chérissait et vous n'occupiez sa confiance que pour mieux lui ravir sa liberté. La liberté!... grand dieu, la Liberté pour qui nous avons juré de périr... Ah traîtres que n'étions nous là! Vos entrailles eussent assouvis notre rage, nous les eussions dévorées... oui, oui Cromwell, Catilina, Sylla, Néron luy-même furent moins hardis, moins cruels et moins criminels que vous.

Pères de la patrie, c'est dans le tombeau qu'ils vous dressaient que vous les avés ensevelis. Recevés-en le témoignage de notre respectueuse reconnaissance. Puissent tous leurs semblables essuyer le même sort! Puissions-nous voir par-tout leurs membres palpitans sur l'échafaud. Et leurs noms inscrits sur des poteaux d'infamie et que la postérité en les lisant apprenne à ne venter les hommes qu'après leur mort.

GALATRY, *sergent*, BILLET, *capitaine*,
DUMONT, *président*, BOYER, LACHAPELLE
et quatre autres signatures.

24

Le commandant de la Tour Monaidière à l'embouchure du Rhône, [département des Bouches-du-Rhône] et le **chef de la batterie**, écrivent à la Convention que la garnison a prêté le serment, au bruit du canon, d'être fidèle à la nation et à la loi; qu'elle déclare une guerre éternelle aux conspirateurs et aux traîtres et témoignent leur indignation contre les scélérats qui tramoient contre la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

[*Le commandant de la Tour Monaidière, district d'Arles et le chef de la batterie à la Convention nationale, le 26 thermidor an II*] (38)

(36) C 319, pl. 1307, p. 28.

(37) P.-V., XLV, 266.

(38) C 320, pl. 1319, p. 19.

Citoyen représentant, Père de familles,

Encore de traître dans la République, et qui tramé sous le manteau du patriotisme, les scélérats ont osé crié aux armes contre la Convention, les perfides ne savoient-ils pas que la Convention nationale ferme et inébranlable à son poste découvriré encore cette conspiration et que la patrie serait encore une fois sauvé; guerre éternelle au conspirateur et aux traîtres; la garnison de la ditte Tour aprit les armes et nous nous sommes mit en bataille du coté du midy faisant face à la mer et nous avons prêté le serment au bruit du canon, nous juront d'etres fidelles à la nation à la loy de mourrir pour elle en le défendant et de verssé tout notre sang pour défendre la représentation nationale.

Vive la République, vive la Convention et le peuple de Paris.

Salut et fraternité avec un attachement inviolable.

LICHENIZAS, Trophime BERNARD,
chef de la batterie.

25

Le citoyen Dupuis fils, de la commune de Beauvais, département de l'Oise, âgé de 14 ans, écrit à la Convention nationale, et lui fait hommage des couplets qu'il a chantés le jour de l'inauguration des bustes de Barra et Viala, qu'il a adoptés pour modèles : il y joint un assignat de 10 L, fruit de ses longues épargnes, qu'il destine à un héros de son âge qui se distinguera par une action civique.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (39).

Le citoyen Dupuis fils, de la commune de Beauvais, département de l'Oise, s'exprime ainsi :

Législateurs, j'ai quatorze ans; c'est à peu près l'âge de Barra et de Viala, que j'ai adoptés pour modèle; je suis animé du même courage qu'eux, et si je n'ai pu les imiter jusqu'à présent, au moins j'ai saisi avec empressement le jour de l'inauguration de leurs bustes pour chanter des couplets en leur mémoire. Je vous envoie ces couplets dont je vous fais hommage, et je vous envoie un assignat de 10 L, fruit de mes longues épargnes, et que je destine à un héros de mon âge, qui se distinguera par une action civique (40).

26

La société populaire de Tournon, département de l'Ardèche, invite la Convention nationale à affermir la liberté par son énergie et sa sagesse, tandis que nos

(39) P.-V., XLV, 266.

(40) Bull., 2^e jour s.-c. (suppl.); Ann. Patr., n° 628.

frères d'armes en assurent le triomphe. Elle adresse l'état de nouveaux dons que les citoyens de cette commune font à la patrie : ils consistent en 114 chemises, 6 paires de bas, 18 cols, 21 paires de souliers, 2 paires de guêtres, 175 livres de plomb, 4 paires de boucles et un crochet d'argent pesant 6 onces 6 gros et 22 L 16 s. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (41).

[*La société populaire de Tournon, district du Mézenc, à la Convention nationale, le 20 fructidor an II*] (42)

Citoyens Représentans du peuple,

Nous vous adressons un état de nouveaux dons que les citoyens de cette commune font à la patrie : Nous les consacrons à l'équipement de ses glorieux défenseurs. Nous y joignons un cercueil en plomb, trouvé dans le lieu même de nos séances. Que ce monument de l'orgueil serve à confondre celui des despotes et de leurs vils suppôts. Qu'il soit à l'instant converti en traits vainqueurs dans les mains des soldats de la liberté et dirigés, avec la foudre que nous préparons contre nos féroces ennemis. Guerre aux tyrans et à tous les ennemis de la patrie et de la liberté.

Représentans, tandis qu'une armée de héros restitue à la République, Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes et Condé, que d'horribles trahisons lui avoient enlevées; tandis que par des prodiges inouis de constance et de courage dans toutes nos contrées, nos frères assurent le triomphe de la liberté; C'est à vous de l'affermir par votre énergie et par votre sagesse. Que toutes vos opinions, que tous vos sentimens conspirent pour le bonheur de 25 millions de françois dont le sort est entre vos mains; qu'ils trouvent au milieu de vous l'exemple de l'union, de l'amitié et de la fraternité qui doivent régner parmi des républicains et des frères. Leurs cœurs et leurs bras vous sont dévoués : vous avez leur estime et leur confiance. Restez au poste où le choix du peuple vous a placés et ne le quittez que lorsque le cri de la reconnaissance vous aura proclamés les sauveurs de la patrie, les propagateurs de la liberté et les bienfaiteurs du monde.

PERRIER, *président*,
GUZZOLLE, PAQUET, *secrétaires*.

[*Extrait du procès-verbal des séances du directoire du district du Mézenc, le 19 fructidor an II*] (43)

Présents Couloujon, Terras, Perrier, St-Amour.

(41) P.-V., XLV, 266. *Bull.*, 3^e jour s.-c. (suppl.).

(42) C 318, pl. 1296, p. 14.

(43) C 318, pl. 1296, p. 15.

A comparu le citoyen Thomas député par la société populaire de la commune de Tournon, lequel a remis sur le bureau différents objets, dont elle a fait offrir à la patrie, consistant :

Cent quatorze chemises.

Six paires bas.

Dix-huit cols.

Vingt-une paires de souliers.

Deux paires guêtres

Cent-septante cinq livres plomb.

Quatre paires boucles et un crochet d'argent, pesant six onces six gros suivant le rapport du citoyen Butherin, orphèvre, et enfin vingt-deux livres, seize sols, en deux écus de six livres, quatre pièces de trentes sols, trois de vingt quatre et deux de douze.

L'agent national entendu : le directoire, au nom de la République, a accepté l'offrande de ladite société, en a arrêté la mention civique dans ses registres et au surplus arrêté que lesdites vingt-deux livres seize sols en argent seront remis par ledit Thomas lui-même, au receveur de ce district, moyennant décharge pour être par lui adressés à la Trésorerie nationale, que les effets d'habillement et équipements, cy-dessus désignés, seront aussi remis au citoyen Chomel, garde magasin militaire, pour demeurer à la disposition de la commission de commerce et approvisionnement des armées de la République qui en déchargera ledit citoyen Thomas, et à l'égard des autres effets en argent, le directoire les a remis pour être incessamment adressés à l'hôtel des monnoies à Paris; Arrête enfin qu'extrait du présent sera délivré audit Thomas pour le transmettre à la dite société.

Collationné.

COLOUJON, BOISSIE, *secrétaire*.

27

Le troisième bataillon de la soixante-unième demi-brigade fait déposer sur le bureau une somme de 610 L pour la reconstruction du vaisseau *le Vengeur*. Il annonce qu'il fait distribuer un jour par décade de la viande à ses frères indigens de la commune de Dieppe [département de Seine-Inférieure].

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

Le représentant du peuple Pomme a déposé, au nom du troisième bataillon de la soixante-unième demi-brigade, la somme de 610 L destinée à la reconstruction du vaisseau *le Vengeur* (45).

[*Le troisième bataillon de la soixante-et-unième demi-brigade au citoyen Pomme, représentant du peuple à Paris, Dieppe, le 25 fructidor an II*] (46)

(44) P.-V., XLV, 266.

(45) *Bull.*, 2^e jour s.-c. (suppl.).

(46) C 318, pl. 1296, p. 16. *Bull.*, 2^e jour s.-c. (suppl.).